



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

## 1. Informations générales

Chère apprentie Gardienne d'animaux, cher apprenti Gardien d'animaux,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans le monde professionnel. Vous avez récemment commencé votre formation initiale en entreprise. Cette formation se déroulera en trois volets : une formation théorique à l'EPSIC et une formation pratique dans votre entreprise formatrice complétée par des cours interentreprises.

Durant votre formation, vous recevrez et produirez des documents que nous vous encourageons à conserver et à mettre en valeur. Cette documentation vous accompagnera durant toute la période de votre formation initiale et sera également à votre disposition comme référence après votre formation.

Afin de vous aider à structurer votre documentation, l'ASFSA a mis au point une table des matières et des documents explicatifs pour chaque point y figurant. Ces documents sont inspirés de ceux qui ont été élaborés par la SVBT et rédigés selon les modèles mis à disposition sur le site [www.ortra.formtationprof.ch](http://www.ortra.formtationprof.ch) dans le but de vous aider à atteindre les objectifs suivants :

- Planifier l'apprentissage durant chaque année scolaire et pour la durée totale de la formation.
- Rédiger un journal de travail et fixer les objectifs de formation.
- Retenir, organiser et classer les rapports et les notes concernant les espèces animales dont vous vous occupez, votre entreprise et son environnement, les installations ainsi que les systèmes de production et les prestations de services.
- Obtenir les bases du travail pratique exigées aux examens.



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

## Utilité des documents de base

L'utilité de ces documents de bases pour les apprenti/ies ainsi que pour leurs formateur/trices est définie dans l'Ordonnance sur la formation professionnelle à l'art. 14 :

*<sup>1</sup> La personne en formation constitue un dossier de formation dans lequel elle inscrit au fur et à mesure les travaux importants accomplis ainsi que les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise.*

*<sup>2</sup> Une fois par semestre, le formateur contrôle et signe le dossier de formation. Il en discute avec la personne en formation au moins une fois par semestre.*

*<sup>3</sup> Le formateur établit à la fin de chaque semestre un rapport attestant le niveau atteint par la personne en formation.*



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

Durant votre formation, vous apprendrez et travaillerez à l'école professionnelle, dans votre entreprise formatrice ainsi qu'aux cours interentreprises. Les documents de base sont un lien entre la formation pratique et les cours théoriques. Lorsque vous répertoriez vos expériences et vos réflexions dans ces documents de base, vous pouvez contrôler vos progrès dans votre apprentissage et vous préparer de manière optimale à la réussite de vos examens.

Tous les modèles des documents de base sont disponibles sur le site Internet de la SVBT-ASFSA : [www.tierpfleger.ch](http://www.tierpfleger.ch)

Les documents de base pourront être utilisés comme moyens auxiliaires durant la partie pratique des examens. Plus vos documents seront faits avec soin, plus ils vous seront utiles. Ces documents pourront également être utilisés après votre formation initiale, comme documents de référence ou pour illustrer un dossier de candidature, par exemple.

## Informations pour les deuxièmes formations

Les documents de base sont également obligatoires pour les formations raccourcies. L'ASFSA conseille également aux candidat/es qui se forment selon l'art. 32 de compléter les documents de base.

## Compétences

Les compétences sont individuelles et reflètent votre capacité à vous conduire de manière appropriée, à accomplir une tâche spécifique de manière autonome et à vous comporter de manière correcte avec les autres personnes. Les compétences sont la base de la formation. Vous devez donc, durant toute votre formation, avoir comme but de développer les aptitudes d'un/e professionnel/le.

Les compétences sont l'ensemble des :

- compétences méthodologiques
- compétences sociales et personnelles



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

- compétences professionnelles

Ces compétences sont détaillées dans le plan de formation (pp. 5-10)

A la fin de leur formation, les gardien/nes d'animaux doivent pouvoir disposer des compétences suivantes :

1. Compétences méthodologiques :

- Approche et action basées sur la qualité
- Contact correct avec les animaux
- Techniques de travail
- Comportement soucieux des coûts
- Comportement écologique
- Stratégies d'information et documentation
- Travail créatif
- Satisfaction de la clientèle
- Stratégies d'apprentissage

2. Compétences sociales et personnelles :

- Réflexion et calme
- Flexibilité
- Conscience professionnelle et autonomie
- Exactitude
- Résistance au stress
- Sensibilité
- Capacité à gérer les conflits
- Aptitude au travail en équipe
- Apprentissage tout au long de la vie

3. Compétences professionnelles :

- Biologie et détention des animaux
- Hygiène et pathologie
- Organisation de l'entreprise et logistique
- Ethique professionnelle et droit



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

- Communication et service à la clientèle
- Travaux spécifiques à l'orientation

## Comment se déroule la formation professionnelle initiale ?

La formation professionnelle initiale est basée sur les éléments suivants :

### 1. Loi fédérale et ordonnance

La loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et l'ordonnance correspondante (OFPr) concernent toutes les professions et dessinent pour ainsi dire le cadre de la formation initiale. Elles déterminent la façon dont la formation initiale doit être construite et réglée.

### 2. Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Chaque profession a sa propre ordonnance sur la formation initiale. Elle définit les différentes parties de la formation comme les sujets et la durée de la formation initiale, les objectifs et les conditions, la contribution des trois lieux de formation, les cours interentreprises et les cours à l'école professionnelle, de même que les procédures de qualification.

### 3. Plan de formation

Le plan de formation est une part de l'ordonnance sur la formation initiale. Il décrit les quatre domaines suivants :

- Compétences (objectifs de réussite)
- Attributions de l'enseignement à l'école professionnelle
- Cours interentreprises
- Procédures des qualification

### 4. Journal de travail

Sur la base du plan de formation, votre formateur/trice établit votre journal de travail individuel, les objectifs que vous devez atteindre, où et



**S V B T**  
Schweizerischer Verband für  
Bildung in Tierpflege

**A S F S A**  
Association Suisse pour la  
Formation en Soins Animaliers

quand. Le journal de travail vous permet d'avoir une vision d'ensemble de la totalité de la formation et de planifier le travail.

5. Rapports de travail

Les rapports, courts ou approfondis, écrits régulièrement vous aident à rédiger et à intégrer le travail accompli et les expériences vécues.

6. Rapports de formation

Dans les rapports de formation, les formateur/trices notent l'évolution de votre niveau de formation, votre intérêt pour la profession et vos efforts. Ils servent de base pour une discussion à la fin de chaque semestre.

L'Association Suisse pour la Formation en Soins Animaliers (ASFSA) vous encourage à être votre propre chef et dans cet esprit, à créer un classeur qui reflète votre personnalité et qui puisse vous être utile dans votre avenir professionnel.

L'ASFSA vous souhaite une formation captivante et pleine de succès ainsi que beaucoup de plaisir dans votre métier !